

Le rapport au Parlement de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

par **Xavier NORTH**, Délégué général



L'édition 2006 du rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française dresse un panorama de la situation de notre langue, au regard des cinq objectifs que s'est fixé, en la matière, le ministre de la culture et de la communication.

Garantir un droit au français

En matière de consommation, l'année 2005 a été marquée par une hausse sensible du nombre d'interventions d'agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : 12 186 contre 10 026 en 2004. On note, en revanche, une nette diminution du taux des infractions constatées qui s'établit à 6 % du total des interventions (au lieu de 8,9 % en 2004).

Le bureau de vérification de la publicité (BVP) constate pour la période 2005/2006, une légère hausse du pourcentage de demandes de modification des messages publicitaires, fondées sur le respect de la loi du 4 août 1994.

En ce qui concerne le monde du travail, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Versailles le 2 mars 2006 condamnant la société GE Medical Systems (GEMS) pour avoir imposé à ses salariés de travailler à partir de documents rédigés uniquement en anglais, marque une étape importante dans la jurisprudence.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont renforcé leur action en faveur de la communauté scientifique : c'est le sens de la création par le ministère de la culture et de la communication du «fonds Pascal» destiné à permettre aux chercheurs de communiquer en français le résultat de leurs travaux dans les colloques scientifiques.

Favoriser la cohésion sociale

10 % des jeunes soumis aux tests organisés à l'occasion des Journées d'appel de préparation à la défense se révèlent en difficulté de lecture. Or la maîtrise du français est une condition nécessaire pour réussir son intégration sociale et son insertion professionnelle

Depuis la loi du 4 mai 2004, il est possible de proposer aux salariés en situation d'illettrisme ou ayant des besoins d'apprentissage en langue française de suivre des modules de formation de français dans le cadre de leur droit individuel à la formation tout au long de la vie.

Le décret du 11 juillet 2006 fixe l'organisation du socle commun de connaissances que doit avoir acquis tout élève à l'issue de sa scolarité obligatoire : ce socle commun comprend notamment la maîtrise de la langue française.

Par ailleurs, conformément au décret du 23 décembre 2006, un diplôme initial de langue française valide désormais les compétences acquises par les étrangers s'installant légalement sur notre territoire à l'issue d'une formation linguistique proposée dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

Accompagner l'évolution de la langue

La commission générale de terminologie et de néologie a mis en place un groupe restreint chargé d'examiner en urgence les termes étrangers qu'il semble impératif de remplacer par des termes français avant qu'ils ne se répandent dans l'usage.

Créé au sein de la DGLFLF, l'observatoire

des pratiques linguistiques a ouvert deux nouveaux axes de travail, l'un sur la langue des signes française, l'autre sur le lien entre pratique linguistique et pratique religieuse.

Encourager la diversité linguistique

La promotion du plurilinguisme demeure une priorité. Le ministère de l'éducation nationale conduit des efforts importants pour développer l'enseignement de deux langues en plus de la langue maternelle.

D'autres pistes sont explorées: l'intercompréhension entre langues apparentées constitue l'une des plus prometteuses, car elle permet de s'exprimer dans sa propre langue, en comprenant celle de son interlocuteur.

Promouvoir le français dans les organisations internationales

L'usage de notre langue recule dans les institutions européennes : 16,4 % des documents ont été rédigés en français à la Commission européenne en 2005, tandis que 68,5 % l'ont été en anglais. Cette situation rend nécessaire de poursuivre l'effort de formation des fonctionnaires et des diplomates des nouveaux Etats membres: près de 9 000 ont été formés à ce jour.

Au Secrétariat général des Nations Unies à New York, seuls 23 Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie se sont exprimés en français lors de la 60ème Assemblée générale des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative du Secrétaire Général de l'OIF, M. Abdou Diouf, de faire adopter lors du Sommet de la Francophonie à Bucarest un vade-mecum sur l'usage du français dans les organisations internationales.